

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	21 avril 2024
Numéro	24.149	Heure	21h05

Auteur-e(-s) : Député-e-s interpartis

Titre : CNP : mais que se passe-t-il ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le 17 avril 2024, la presse écrite nous annonçait que « *la cocotte du CNP a trop sifflé* » et que l'institution est la première à sortir de son « *déni* ».

Sans épiloguer sur le contenu des différents articles, nous nous interrogeons sur les propos rapportés par la presse émanant de différents professionnels médico-soignants du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) réunis en collectif. Les soins prodigués y sont rapportés comme étant du « *gardiennage* » (erreurs de diagnostics, surmédication, etc.) et l'établissement autonome de droit public pourrait « *collapser* ».

1. Comment se positionne le Conseil d'État vis-à-vis de ces révélations concernant le CNP ?
2. La situation était-elle réellement prévisible, comme sous-entendu par la presse ?
3. Quelles mesures ont été entreprises, ou pas, avant que le collectif se saisisse de la presse ?
4. Quel est l'avis des bénéficiaires de santé sur la qualité des soins dans les conditions décrites ?
5. Quelles sont les mesures urgentes envisagées, ou déjà prises, par le Conseil d'État pour apaiser la situation et garantir la qualité des soins ainsi que la sécurité des patients ?
6. Y a-t-il un risque réel d'effondrement de l'institution ?
7. Quel est l'impact sur les autres établissements de droit public de la santé du canton ?
8. Le CNP est décrit comme étant le premier à sortir de son « *déni* », qu'en est-il des autres établissements de droit public de la santé du canton ?

Alors que nous venons de voter, et d'accepter à l'unanimité, les options stratégiques du CNP pour les années 2023-2030, nous nous questionnons fortement sur ces révélations qui laissent supposer que les différentes instances politiques de notre canton « *n'ont rien vu venir* ».

Nous remercions le Conseil d'État pour ses éclaircissements sur ce dossier brûlant...

Développement (commentaire aux questions) :

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Curty

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Brigitte Neuhaus	Anne Bramaud du Boucheron	Mireille Tissot-Daguette
Roxann Durini		